



## INFORMATION CAP DES IASS DU 8 NOVEMBRE 2005

Avant que la CGT ne quitte la salle lors de la CAP du 8/11/2005, l'Administration a fait part des informations suivantes :

1. **Le ratio promus / promouvables** : notre ministère a saisi Bercy et la Fonction publique des pourcentages de promotion qu'il souhaitait mettre en œuvre en 2006 (IASS-IPASS : 9% ; IPASS-IHC : 25,3%). On ne sait donc pas encore quels seront les véritables taux de promotion pour les années à venir.
2. **Evolution des compétences de l'Etat** : l'impact de la décentralisation mais aussi de la recentralisation des actions de santé relèvent de la compétence des CTPMC et des CTPM. Les ordres du jour de ces instances ont déjà abordé la question des Maisons du handicap, par exemple. D'ores et déjà, pour faire face aux tâches recentralisées la procédure en vue d'obtenir une majoration du plafond d'emplois est en cours.
3. **Situation des effectifs** : l'Administration annonce l'organisation prochaine d'une réunion du dialogue social qui portera sur la masse salariale et les plafonds d'emplois 2006. Ces derniers ont été communiqués à l'ensemble des régions la semaine dernière. Celles-ci doivent annoncer à la DAGPB pour le 22 novembre 2005 leurs projets de répartition des effectifs par corps.
4. **Souffrance au travail** : l'Administration indique que ce point est en cours de traitement dans le cadre d'un groupe de travail de la CNAS qui s'est réunie le 20 octobre dernier et qui se réunira le 30 novembre prochain.

La CGT a indiqué que ce dossier important ne doit pas être réduit à une approche sociale (c'est-à-dire sur le traitement des conséquences) mais doit faire l'objet d'une prise en compte en amont (politique menée par la DAGPB, CTPL, etc). L'Administration approuve cette remarque. L'IGAS peut être bien entendu saisi par les organisations syndicales comme cela c'est déjà produit.

5. **Situation des personnels handicapés** : un groupe de la CNAS est également consacré sur ce dossier. Il s'est réuni le 27 septembre et se réunira le 17 novembre pour aborder en particulier la situation spécifique des élèves IASS à l'ENSP.

La CGT interpelle l'Administration sur la persistance de la non réponse de l'Administration (ENSP, DAGPB) quant aux modalités d'évaluation de Monsieur Patrice ROUSSEAU. L'Administration signale que l'étude du dossier est terminée et qu'elle fera part de sa position incessamment.

6. **Recrutement concours IASS 2006** : l'Administration annoncera prochainement l'organisation du concours d'accès au corps des IASS 2006. Mais le nombre de postes n'est pas connu.
7. **Rôle de l'IGAS dans la procédure de promotion** : l'Administration fait part du changement de position de l'IGAS dans la procédure de promotion des IASS. Il n'y aura plus de rencontre avec chacun des candidats au grade d'IPASS, les CTRI étant dorénavant considérées comme les seules instances responsables. L'IGAS se consacrera à l'évaluation des directeurs et à la constitution du « vivier du haut encadrement des services déconcentrés ». Pour autant l'IGAS pourra être amenée, à titre exceptionnel, à intervenir sur une décision locale.

La CGT considère que l'IGAS ne doit pas abandonner son rôle de régulation nationale qu'elle jouait dès les promotions dans le second grade. L'autonomie renforcée des CTRI accentuera le caractère parfois inégalitaire des propositions de promotion. La CGT portera ce débat en CTPM.

8. **Assermentation des IASS** : le Conseil d'Etat a été saisi voici 15 jours du projet de décret DGAS / DGS. Ce projet de décret devrait accorder des pouvoirs de saisine les plus larges possibles en fonction de la loi. Ce document sera transmis aux organisations syndicales.

Rappel des échéances :

Deux groupes de travail sont constitués, l'un sur la LOLF et ses conséquences, l'autre sur les missions des IASS. Ce dernier se réunira dès le mois de décembre 2005, et abordera la question de la distinction des fonctions entre IASS, IPASS et IHC, de la définition de leurs missions respectives et de leur place dans la hiérarchie des services.

La modification du pyramidage de la catégorie A amène une évolution très importante des rôles de chacun et de l'organisation du travail. Nous savons que cela amène des difficultés particulièrement pour les collègues du premier grade qui voient leurs responsabilités se réduire et connaissent une déqualification de leurs tâches.

**Pour porter vos réactions et vos réflexions dans le groupe de travail consacré à ce sujet, nous vous proposons de nous faire part de votre point de vue et de vos propositions sur ce sujet important.**

Les élus CGT à la CAP des IASS,

François ASTOLFI-FRANCHI, 02.99.35.29.79  
Frédéric Riant, 04.90.27.71.49